



**Conseil Scientifique**  
Domaine de la Santé

## **Rapport d'activité 2019**

### **Conseil scientifique du domaine de la santé**

**Rédaction :** Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

**Destinataires du document :**

Membres du Conseil scientifique  
Madame Paulette LENERT, Ministre de la Santé  
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 1er avril 2020.

## Contenu

1.	OBJECTIF DE CE RAPPORT .....	4
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE .....	4
	LÉGISLATION .....	4
	Législation applicable .....	4
	Mission .....	4
	Vision.....	4
	Positionnement du Conseil scientifique .....	4
	ORGANISATION .....	5
	Présidence .....	5
	Composition .....	5
	Secrétariat .....	6
	Les groupes de travail .....	6
	Partenaires .....	7
	Budget .....	7
3.	NOS RÉSULTATS .....	8
	LES RÉUNIONS.....	8
	LES RECOMMANDATIONS .....	8
	AUTRES PUBLICATIONS.....	9
	LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS .....	9
	LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE.....	10
	Secrétariat .....	10
	Site internet .....	10
	DynaMed .....	10
	Newsletter .....	11
4.	AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2019.....	11
	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCES .....	11
	CONCLUSION .....	11
5.	PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2020.....	12
	GT Antibiothérapie ambulatoire .....	12
	GT Antibiothérapie hospitalière .....	13
	GT Douleurs thoraciques .....	13
	GT Imagerie médicale .....	13
	GT Labo.....	13
	GT Lombalgies .....	13
	GT Neurologie .....	13
	GT Oncologie .....	13
	GT Prévention en médecine générale .....	13
	GT Risques vasculaires .....	13

# 1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2019 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2020.

# 2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

## LÉGISLATION

### **Législation applicable**

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

### **Mission**

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

### **Vision**

Les standards de bonne pratique médicale basées sur l'évidence (evidence based medicine – EBM) sont destinés aux médecins comme aux patients et permettent de promouvoir les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

### **Positionnement du Conseil scientifique**

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

## ORGANISATION

### **Présidence**

En date du 31 janvier 2018, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres réélus pour les années 2018 et 2019 sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente

### **Composition**

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017, 27 mars 2018 et 15 avril 2019, sont membres du Conseil scientifique en 2019:

#### Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg (jusqu'au 14 avril 2019)
- Madame le Docteur Anne Vergison (à partir du 15 avril 2019)

#### Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Robert Apsner
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma

#### Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Guy Berchem
- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Martin Sattler

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Depuis octobre 2015, la Cellule d'expertise médicale (CEM) apporte un soutien méthodologique aux travaux du Conseil scientifique.

## Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

## Les groupes de travail

En 2019, les groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

- GT Stratégies de communication
- GT Dysplasies du col de l'utérus
- GT Autisme

Le GT Stratégies de communication a pour objet de renforcer la visibilité des travaux du CS aussi bien parmi le corps médical qu'auprès du grand public. Le GT Dysplasies du col de l'utérus a été mis en place suite à la publication des directives pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus, élaborées par le Plan National Cancer. Il a publié une recommandation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et la prise en charge des anomalies cytologiques mises en évidence. Le GT Autisme est chargé d'établir les référentiels pour le dépistage et la prise en charge des troubles du spectre autistique au Luxembourg.

Ainsi, depuis le début, les groupes de travail suivants ont été créés :

### 1. GTs permanents

GT Antibiothérapie ambulatoire  
GT Imagerie médicale <sup>1</sup>  
GT Laboratoire  
GT Oncologie<sup>2</sup>  
GT Risques vasculaires

### Responsables:

Dr Thérèse Staub  
Dr Alexandre Bisdorff  
Dr Martine Debacker  
Dr Guy Berchem  
Dr René Metz

### 2. GTs ponctuels

GT Antibiothérapie – sous-groupe Lutte contre les infections en milieu hospitalier  
GT Autisme  
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées  
GT Stratégies de communication

M. Yves Bruch  
Dr Jean-François Vervier  
Dr Alexandre Bisdorff  
Dr Alexandre Bisdorff

### 3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2019

GT Chirurgie ambulatoire  
GT Diabète  
GT Don de sang  
GT Dysplasies du col de l'utérus

Dr Françoise Berthet  
Dr Françoise Berthet  
Dr Paul Courrier  
Dr Isabelle Rolland

---

<sup>1</sup> Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

<sup>2</sup> Décision CS 9.1.2019 : « Puisque la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'INC, il est décidé de mettre ce GT « en hibernation », ceci pour éviter tout dédoublement des travaux au niveau national. S'y ajoute que le GT ne voit plus l'intérêt à élaborer une recommandation pour la multitude de nouveaux produits oncologiques mis sur le marché, d'autant plus que cela ne concerne qu'un petit groupe de médecins. »

GT Immunomodulateurs  
 GT Info Patients  
 GT Neurologie / sous-groupe AVC  
 GT Obésité  
 GT Périnatal  
 GT Psychotropes  
 GT Révision signification niveaux d'évidence et grades

Dr Françoise Berthet  
 Dr Alexandre Bisdorff  
 Dr Dirk Droste  
 Dr Isabelle Rolland  
 Dr Isabelle Rolland  
 M. Marcel Bruch  
 Dr Alexandre Bisdorff

#### 4. GT qui a arrêté ses travaux

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

### **Partenaires**

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un médecin en santé publique et médecine sociale de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

A partir de 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Depuis 2019, le CS profite d'un soutien renforcé de la part de la CEM. Ce soutien vaut pour l'accompagnement méthodologique des groupes de travail et du projet concernant la communication, mais également sur le plan d'une aide au secrétariat. Cette aide permet une augmentation significative des travaux du Conseil scientifique.

### **Budget**

Le budget du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Sécurité sociale sous le poste budgétaire « 17.0.12.260 – Frais généraux de fonctionnement ». En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 1113 - Indemnités pour services extraordinaires
- 1200 - Indemnités pour services de tiers
- 1212 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent en 2019 comme suit :

<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
jetons de présence pour la participation aux réunions:	
• non-fonctionnaires	7.106,25 €
• fonctionnaires	825,00 €
indemnités pour la rédaction des recommandations	1.802,00 €

facture EBSCO pour la mise à disposition des médecins du pays de la banque de données médicale DynaMed	26.195,13 €
frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N)	2.095,47 €
Facture COMED – projet de communication du CS	11.583,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49.606,85 €</b>

### 3. NOS RÉSULTATS

#### LES RÉUNIONS

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 5 fois en 2019 aux dates suivantes :

- 9 janvier 2019
- 3 avril 2019
- 26 juin 2019
- 28 août 2019
- 6 novembre 2019

De plus, l'entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 12 juillet 2019.

Au cours de l'année 2019, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- GT Antibiothérapie ambulatoire      3 réunions
- GT Antibiothérapie hospitalière      6 réunions
- GT Autisme      3 réunions
- GT AVC      1 réunion
- GT Diabète      4 réunions
- GT Dysplasies du col de l'utérus      1 réunion
- GT Examens de laboratoire      4 réunions
- GT Risques vasculaires      1 réunion
- GT Stratégies de communication      5 réunions

2 réunions de travail ont eu lieu avec l'agence de communication COMED.

En date du 18 janvier 2019, le président du Conseil scientifique a rencontré le Ministre de la Santé, M. Etienne Schneider.

Madame le Dr Thérèse Staub, médecin-spécialiste des maladies infectieuses, responsable du GT Antibiothérapie, représente le Conseil scientifique dans le Comité de Pilotage du Plan National Antibiotiques.

Le Dr Isabelle Rolland a été invité à représenter le Conseil scientifique dans les travaux de certains groupes de travail du Plan Maladies rares. Dans sa fonction de membre de la CEM et experte en méthodologie pour le Conseil scientifique, elle a également été sollicitée à siéger dans le Conseil scientifique concernant la mise en place du Cannabis médical.

#### LES RECOMMANDATIONS

En 2019, le Conseil scientifique a publié 10 recommandations dont 2 mises à jour et une version pour les patients.

#### Recommandations du **GT Diabète**:

- Prise en charge du diabète au Luxembourg en 2017 – ajoute du chapitre C-Diabète et grossesse- et des fiches 2, 4, 6, 7, 8 et 9 (9 janvier 2019)
- Prise en charge du diabète au Luxembourg en 2017 – ajoute du chapitre B-Prise en charge de la personne atteinte d'un diabète de type 2- et des fiches 3 et 5 (26 juin 2019)

#### Recommandations du **GT Antibiothérapie hospitalière**:

- Antibiothérapie hospitalière: introduction générale (10 avril 2019)
- Prise en charge des infections urinaires chez l'adulte en milieu hospitalier (10 avril 2019)

#### Recommandation du **GT AVC**:

- La prise en charge de l'AVC aigu (Version longue - itinéraire clinique) (mise à jour du 3 avril 2019)

#### Recommandation du **GT Col de l'utérus** :

- Dépistage du cancer du col de l'utérus et prise en charge des anomalies cytologiques mises en évidence (version longue et courte) (26 juin 2019)

#### Recommandation du **GT Examens de laboratoire** :

- Le bilan biologique hépato-biliaire en médecine générale (version longue et courte) (mise à jour du 28 août 2019)
- Le bilan biologique hépato-biliaire en médecine générale (version patients) (6 novembre 2019)

#### Référentiels du GT Oncologie, sur proposition de l'Institut National du Cancer :

- Référentiel national pour le cancer du pancréas (9 janvier 2019)
- Référentiel national pour les cancers hématologiques (3 avril 2019)

### AUTRES PUBLICATIONS

En date du 3 avril 2019, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2018 qui est disponible sous le lien suivant :

<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/publications/rapports-activites/rapport-d-activite-2018.html>

### LES GRANDS SUJETS DISCUTÉS

Le principal sujet discuté en 2019 portait sur la visibilité du Conseil scientifique et le projet des stratégies de communication qui en est né. Dans le but d'augmenter l'adhérence des médecins aux lignes de conduite nationales par une meilleure connaissance de celles-ci, un budget a été demandé aux Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale pour soutenir les démarches en ce sens. Le montant accordé pour l'exercice 2019 s'élève à 19.000 €.

Un groupe de travail a été institué afin d'élaborer une stratégie de communication envers le corps médical et le grand public. Cette stratégie prévoit la collaboration avec une agence de communication externe, faute d'expertise dans le domaine du design notamment pour la production de clips vidéos et l'ouverture d'un compte professionnel chez YouTube.

A travers le canal YouTube et la mise en ligne de vidéos, l'idée est de faire passer des messages clés sur les recommandations publiées dans une forme concise (durée d'une vidéo de plus ou moins 1 minute), à destination du corps médical (vidéos « experts ») ainsi que du grand public (vidéos « patients »). Pour toutes les vidéos, la réalisation technique a été confiée à l'agence de communication COMED.

En 2019, deux sujets thématiques ont été abordés : le diabète et les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Pour les AVC, une vidéo a été produite pour les experts. Le diabète étant un sujet assez vaste, sept vidéos ont été développées afin de traiter les multiples sous-thèmes de la recommandation du CS pour le corps médical. En introduction générale, un clip-vidéo a également été produit pour présenter les avantages de recommandations de bonne pratique nationales.

Parallèlement, il a été décidé de profiter des réseaux sociaux pour favoriser le partage des communications du Conseil scientifique et pour tenir informé aussi bien le corps médical que les patients.

Dans ce contexte, il a également été décidé de réaliser des versions de nos recommandations accessibles au grand public. Une première ligne de conduite sur le sujet du « Bilan hépatobiliaire » a été publiée en date du 6 novembre 2019.

## **LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE**

### **Secrétariat**

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

### **Site internet**

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site [www.conseil-scientifique.public.lu](http://www.conseil-scientifique.public.lu).

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed, vers laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les Publications et les Actualités.

En 2019, un total de 3.658 visiteurs a consulté un total de 14.406 pages sur le site du Conseil scientifique.

### **DynaMed**

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 5400 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En total, 590 médecins étaient abonnés à DynaMed au 31.12.2019.

## Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed, ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD et, évidemment, sur le site internet du CS. Les recommandations les plus pertinentes sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la Santé.

Afin de se conformer à la directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

## 4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2019

### FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCES

Organe	Nombre	% présence
CS plénière	6	69%
GT Antibiothérapie hospitalière	6	70%
GT Stratégies de communication	5	65%
GT Diabète	4	65%
GT Examens de laboratoire	4	95%
GT Antibiothérapie ambulatoire	3	56%
GT Autisme	3	92%
GT Dysplasies du col de l'utérus	1	100%
GT Neurologie/AVC	1	80%
GT Risques vasculaires	1	50%
GT Oncologie	0	/
GT Imagerie médicale	0	/

### CONCLUSION

D'une manière générale, le Conseil scientifique constate qu'il est davantage sollicité par les autorités nationales et le corps médical. En 2019, les dossiers suivants lui ont été soumis pour avis :

- Directives pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus – conduites à tenir en cas de dysplasies (Plan National Cancer)
- Proposition de rédiger un référentiel de bonne pratique pour le dépistage et la prise en charge des troubles du spectre autistiques (demande du Dr Jean-François Vervier, pédopsychiatre au CHL)
- Demande de discuter la possibilité de travailler sur un protocole unique pour les douleurs thoraciques n-STEMI aux services d'urgence (demande du Dr Philippe Turk, coordinateur de la plateforme nationale de coordination Urgences (PNCU))
- Proposition que le Conseil scientifique intervienne à plusieurs niveaux par rapport aux différents axes de travail de la CNS (demande de M. Christian Oberlé, président de la

CNS, lors de l'entrevue accordée par les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale aux membres du CS)

- Question parlementaire concernant les "Violences obstétricales et gynécologiques" (demande de M. le Ministre de la Santé)

Ces demandes ont conduit le Conseil scientifique à décider la création des groupes de travail suivants:

- GT Dysplasies du col de l'utérus
- GT Autisme
- GT Douleurs thoraciques (début des travaux en 2020)
- GT Prévention en médecine générale (début des travaux en 2020) et
- GT Violences obstétricales et gynécologiques (début des travaux en 2020).

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le nombre de ceux qui se sont réunis en 2019 a augmenté à 10 contre 3 en 2018.

Beaucoup de travail est effectué hors réunion et les membres s'échangent via mail. En ce qui concerne le GT Oncologie, la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'Institut National Cancer. Comme pour le GT Imagerie médicale, il a été décidé qu'il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Tous les deux restent en place avec la mission de surveiller le terrain et seront réactivés en cas de besoin.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion. Les membres de la CEM ne touchent pas de jetons de présence ni pour les réunions plénières, ni pour leur participation aux groupes de travail.

Pour ce qui est des points d'attention fixés pour 2019 et notamment la visibilité des travaux du Conseil scientifique, un grand pas en avant a pu être fait avec la réalisation de clips vidéos destinés au corps médical et la publication d'une première recommandation pour les patients. Ce travail va être enchaîné en 2020 avec la réalisation de vidéos pour le grand public et la sélection d'autres sujets sur lesquels le Conseil scientifique va communiquer.

Quant à la diffusion des recommandations, la création de comptes sur différents réseaux sociaux permettra au Conseil scientifique de mieux atteindre tant le corps médical que le grand public. Il s'attend à ce que la diffusion des clips vidéos réalisés, prévue pour la 1<sup>e</sup> moitié de l'année 2020, attire davantage l'attention de la population sur notre site.

Le travail sur la mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus s'enchaîne en 2019. La mise à jour de la ligne de conduite sur la prise en charge de l'AVC et celle sur le bilan biologique hépato-biliaire en médecine générale ont été publiées en 2019. D'autres mises à jour vont suivre en 2020.

## 5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2020

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2020 sur les sujets suivants :

### **GT Antibiothérapie ambulatoire**

Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du Conseil scientifique en matière d'antibiothérapie
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Antibiothérapie hospitalière**

Responsable : M. Yves BRUCH

- Travailler sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier

## **GT Douleurs thoraciques**

Responsable : Dr René METZ

- Elaboration d'une ligne de conduite sur la prise en charge des douleurs thoraciques STEMI négatives aux services d'urgences

## **GT Imagerie médicale**

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

## **GT Labo**

Responsable : Dr Martine DEBACKER

- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

## **GT Lombalgies**

Responsable : Dr Alexandre BISDOFF

- Elaboration d'une recommandation de bonne pratique sur la prise en charge du patient présentant une lombalgie commune

## **GT Neurologie**

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Réorganisation du GT

## **GT Oncologie**

Responsable : Dr Guy BERCHEM

- Pour éviter tout dédoublement des travaux au niveau national, ce GT a été mis « en hibernation ». Il sera réactivé en cas de besoin.

## **GT Prévention en médecine générale**

Responsable : Dr Isabelle ROLLAND

- Elaboration, sur évidences scientifiques, d'une recommandation sur les différentes actions de prévention devant être abordées avec un patient enfant ou adulte

## **GT Risques vasculaires**

Responsable : Dr René METZ

- Revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus
- Nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: <http://www.escardio.org/Pages/index.aspx>